



DÉCISION DU MAIRE
N° DEC2025-073
PRISE EN VERTU DES POUVOIRS
DÉLÉGUÉS PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL

OBJET : Demande de subvention au département du Loiret pour l'organisation des Automnales dans le cadre de l'aide aux salons et expositions artistiques

Le Maire de la ville de Semoy,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L.2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil Municipal n°36/20 en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subvention

dont le montant par demande d'attribution de subvention ne pourra pas excéder 120 000 €,

dont les demandes seront limitées aux domaines sportif, culturel, à l'éducation, à la jeunesse, à la petite enfance, au social, au patrimoine communal, à l'aménagement urbain

et dont les demandes d'attribution de subvention pourront concerner du fonctionnement comme de l'investissement,

CONSIDÉRANT que le salon « les Automnales artistiques » faisant partie de la saison culturelle 2025-2026 et de la biennale « semaine culturelle » est éligible à cette aide départementale,

DÉCIDE

Article 1 : De solliciter l'aide financière du conseil départemental du Loiret à hauteur de 600 €.

Article 2 : D'approuver le projet de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant € TTC	Organisme	Montant € TTC
Matières et fournitures	650	Conseil départemental du Loiret	600
Assurances	20	Commune de Semoy	4170
Publicité (impression du livret d'expo)	250		
Vernissage (pot : nourriture + boisson)	100		
Salaires et charges	1850		
Frais généraux	1900		
TOTAL	4770	TOTAL	4770

Article 3 : De rendre compte, conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, de la présente décision au cours de la prochaine séance du Conseil Municipal et figurera au registre des délibérations.

Fait à Semoy, le 24 juillet 2005
Pour le Maire empêché,
Patricia BLANC, 1^{ère} adjointe au Maire



Transmis et réception en préfecture le : 24 JUIL. 2025

Publication numérique le : 24 JUIL. 2025

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
- date de sa publication et/ou de sa notification

Collectivité locale Demande de subvention

Nom de la collectivité : SEMOY

Demande de subvention d'action spécifique Pour l'année 2025

**Vous trouverez dans ce dossier tout ce dont vous avez besoin pour établir
votre demande de subvention :**

- Des informations pratiques présentant le document à remplir
- Une demande de subvention à compléter (*fiches 1 à 4*)

Ce dossier peut être téléchargé sur le site www.Loiret.fr : **Actions & Services / Services / Guide des aides**

Cadre réservé au Service Instructeur

Numéro de tiers :

Numéro de dossier :

Service instructeur :

Informations pratiques

Qu'est-ce que le dossier de demande de subvention ?

Le dossier de demande de subvention est un formulaire destiné aux **collectivités locales** désireuses d'obtenir une subvention de la part du Département du Loiret. Il concerne les demandes de financement d'une **action spécifique**.

Comment se présente le dossier à remplir ?

Il est composé de 4 fiches :

📁 Fiche n° 1 : Présentation de la collectivité responsable du projet

Cette fiche est destinée à faciliter vos relations avec le Conseil départemental.

Vous présenterez les éléments d'identification de la collectivité responsable du projet, ses activités habituelles ainsi que des renseignements d'ordre administratif et juridique.

📁 Fiche n° 2 : Description de l'action spécifique

Cette fiche est une description de l'action (ou des actions) projetée(s) pour laquelle (ou lesquelles) vous demandez une subvention.

Cette fiche est très importante tant pour l'administration dont vous demandez l'aide que pour la réussite même de l'action que vous projetez, puisqu'elle doit vous permettre de souligner sa cohérence.

📁 Fiche n° 3 : Budget prévisionnel de l'action projetée

Vous communiquerez cette fiche en présentant un **budget équilibré en charges et en produits** et en détaillant les postes de dépenses et de recettes (précisez les subventions sollicitées auprès d'autres partenaires publics et privés).

📁 Fiche n° 4 : Attestation sur l'honneur

Cette fiche permet au représentant légal de la collectivité, ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant.

Votre demande ne pourra être prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.

Pièces à joindre à votre dossier :

- ☐ Le présent formulaire dûment rempli (fiches 1, 2, 3 et 4)
- ☐ La délibération du Conseil Municipal ou Conseil Communautaire relative au projet concerné
- ☐ La liste des élèves bénéficiaires pour une classe de découvertes
- ☐ Tout autre document que vous jugez utile de transmettre pour la bonne instruction de votre demande

Où renvoyer votre dossier :

Votre dossier complété doit être renvoyé à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du Conseil Départemental du Loiret
Département du Loiret
45945 ORLEANS

Après le dépôt du dossier ?

Vous recevrez une lettre attestant l'enregistrement de votre demande.

Durant la phase d'instruction, les services du Conseil départemental pourront être amenés à vous contacter pour obtenir des renseignements complémentaires.

Après étude de votre dossier, la Commission permanente ou l'Assemblée du Conseil départemental délibérera et vous serez informé des suites données à votre demande.

Si une subvention est attribuée à votre collectivité ?

En vertu des dispositions de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, pour justifier de l'utilisation des fonds qui vous auront été accordés, vous devez transmettre dans les trois mois suivant la réalisation de l'action :

- ☐ Tous documents attestant la réalisation de l'action (ex : coupures de presse, photos, attestation...)
- ☐ Un bilan financier de l'action
- ☐ Les justificatifs de dépenses correspondant à l'utilisation effective de la subvention

Présentation de la collectivité

Envoyé en préfecture le 24/07/2025

Reçu en préfecture le 24/07/2025

Publié le

ID : 045-214503088-20250724-DEC2025_073-AR



Identification de la collectivité porteuse du projet :

Nom de la collectivité : SEMOY

Représentée par : Laurent BAUDE

En qualité de :

☒ Maire

☐ Président(e) :

☐ Autre : (à préciser)

Adresse : 20 place François-Mitterrand

Code postal 45400

Commune : SEMOY

 02 38 61 96 00

 02 38 83 75 04

Mél : mairie@ville-semoy.fr

Nombre d'habitants : 3156

Canton d'implantation : Saint Jean-de-Braye

Autres renseignements :

Identification du service et de la personne chargés du dossier :

 Le service en charge du dossier

Direction et/ou service : Pole culturel et vie associative

 02 38 86 12 05



 La personne chargée du dossier

Nom : Favre-Damani

Prénom : Anne-Laure

Qualité : responsable action culturelle et vie associative

 02 38 86 12 05



Description de l'action spécifique

Envoyé en préfecture le 24/07/2025

Reçu en préfecture le 24/07/2025

Publié le

ID : 045-214503088-20250724-DEC2025_073-AR



Présentation de l'action

Type de projet (cocher la case de réponse)

- ☐ Classe de découvertes (*joindre le projet pédagogique et l'avis des autorités académiques concernées*)
- ☒ Manifestation – Spectacle – Exposition
- ☐ Autre action spécifique :

Contenus et objets de l'action :

Salon artistique à destination des artistes semeyens et des environs, dont le thème pour l'édition 2025 est
« Liberté ! » dans le cadre de la semaine culturelle sur le thème de l'esclavage
Exposition des œuvres des artistes (photographie, peinture, sculpture)
Médiation autour de l'exposition

Public(s) cible(s) :

Tout public

Si scolaire, préciser le nom de l'établissement : Ecole élémentaire du Bourg

Adresse :

Niveau des classes concernées : CP/CE1

Nombre de personnes bénéficiaires : 75 (*joindre la liste des élèves concernés pour une classe de découvertes*)

Lieu(x) de réalisation :

Centre culturel des Hautes Bordes

141 rue du champ Luneau

45400 Semoy

Date de mise en œuvre prévue : les vendredi 14/11/2025 et samedi 15/11/2025

Durée de l'action : 2 jours

Méthode d'évaluation prévue pour l'action :

Presse locale

Retour des habitants

Kiosque municipal

Panneaux d'info électronique

Radio et médias écrits

Joindre tout autre document que vous jugez utile de transmettre (projet, dossier ou plaquette de présentation de l'action...)

Budget Prévisionnel de l'action projetée

Envoyé en préfecture le 24/07/2025

Reçu en préfecture le 24/07/2025

Publié le

ID : 045-214503088-20250724-DEC2025_073-AR



3

CHARGES	MONTANT (2) EN EUROS	PRODUITS	MONTANT (2) EN EUROS
Charges spécifiques à l'action		1- Ressources propres	4170 €
<i>Achats</i>		2- Subventions demandées (1) :	
		État : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
- Prestations de services : prestation pour atelier le samedi	500 €		€
- Matières et fournitures : achat pour médiation scolaire et atelier artistique le vendredi	150 €		€
		Région(s) :	€
<i>Services extérieurs</i>		Département(s) : Loiret	600 €
- Locations	€		
- Entretien	€	Commune(s) :	€
- Assurances	20 €		
		Bénévolat	€
<i>Autres services extérieurs</i>			€
- Honoraires	€		€
- Publicité	250 €	CNASEA (emplois aidés)	€
- Déplacements, missions	€		
- Vernissage	100 €	Autres recettes attendues (précisez)	€
			€
<i>Charges de personnel</i>			€
- Salaires et charges	1850 €		
		Demande(s) de financement communautaire	€
<i>Frais généraux (locaux et fonctionnement)</i>	1900 €		
		3- Ressources indirectes affectées	€
COUT TOTAL DU PROJET	4770 €	TOTAL DES RECETTES	4770 €
Emplois des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
- Secours en nature	€	- Bénévolat	€
- Mise à disposition gratuite de biens et prestations	€	- Prestations en nature	€
- Personnel bénévole	€	- Dons en nature	€
TOTAL	4770 €	TOTAL	4770 €

Votre budget est-il équilibré ?
Les dépenses doivent être de même montant que les recettes

Au regard du coût total du projet, la collectivité sollicite une subvention de 600 €

(1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

(2) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

Attestation sur l'honneur

Envoyé en préfecture le 24/07/2025

Reçu en préfecture le 24/07/2025

Publié le

ID : 045-214503088-20250724-DEC2025_073-AR

S²LO

4

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Je soussigné(e), BLANC Patricia (*nom, prénom*)

représentant(e) légal(e) de : la commune de SEMOY

En qualité de : ☐ Maire ☒ Adjoint : 1ère adjointe ☐ Autre :

- Déclare que la collectivité est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférents ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- Demande une subvention de : 600 €
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée directement à la collectivité ⁽¹⁾

Fait, le 24 juillet 2025

à Semoy

Signature :



Pour le Maire empêché,
Patricia BLANC, 1ère adjointe au Maire



(1) Vous pouvez, si vous le souhaitez, joindre un RIB ou un RIP.